



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 22/2022**

Vevey, le 31 octobre 2022

### **Réaménagement de rues de Plan-Dessus**

#### **Ouverture d'un compte d'attente au bilan en vue du financement de l'étude du « Master plan » de Plan-Dessus**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ville de Vevey, les possibilités de créer de nouveaux espaces publics étant très restreintes, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin qu'ils soient le plus agréables possible et répondent aux attentes en termes d'usage. A cet effet, les principes d'aménagement développés dans le Plan directeur communal concernant l'arborisation, la perméabilité des revêtements, l'éclairage nocturne, l'équipement, le mobilier urbain et l'appropriabilité par l'initiative privée, pourront être appliqués.

Concernant le quartier de Plan-Dessus, le réaménagement de l'espace public doit accompagner la croissance de la population passée et future avec la réalisation des futurs plans d'affectation (PA « Rue de Fribourg », « Avenue Reller » et « Les Moulins »).

Souhaitant travailler du général au particulier, la Municipalité a décidé de faire établir un « Master plan » pour ce quartier. Il s'agit d'un concept global de réaménagement à l'échelle du quartier permettant de développer ensuite progressivement, sur l'ensemble des rues en damier et la place Robin, des projets de réaménagement en fonction des besoins et opportunités.

Ce « Master plan » fera la synthèse des études préalables comme base de travail. Il établira une planification des étapes de réalisation et estimera leur coût. Des démarches participatives pour certaines rues ou partie de rue seront également réalisées. Ce document prévoira également le détail des aménagements, niveau projet d'ouvrage, pour trois rues à choisir en fonction des besoins et des opportunités, parmi la rue de Fribourg, quai de Copet, avenue de Corsier, rue des Tilleuls, chemin des Marronniers et rue Gutenberg.

Conformément aux autorisations générales et compétences financières qui lui sont accordées, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la ville, de CHF 200'000.—, afin de couvrir les frais liés aux études jusqu'au dépôt d'un préavis au Conseil Communal, qui interviendra fin 2023.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 31 octobre 2022.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



  
Yvan Luccarini

  
Grégoire Halter

Municipal délégué : M. Antoine Dormond